

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens  
**Herausgeber:** Association suisse des électriciens  
**Band:** 36 (1945)  
**Heft:** 16

**Rubrik:** Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Union des Centrales Suisses d'électricité (UCS)

### Ordre du jour de la 53<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'UCS Samedi, 1<sup>er</sup> septembre 1945, à Zurich, Palais des Congrès

- 1<sup>o</sup> Nomination de 2 scrutateurs.
- 2<sup>o</sup> Approbation du procès-verbal de la 52<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire du 9 sept. 1944 à Neuchâtel <sup>1)</sup>.
- 3<sup>o</sup> Approbation du rapport du Comité et de la Section des achats de l'UCS sur l'exercice 1944 <sup>2)</sup>.
- 4<sup>o</sup> Comptes de l'UCS pour 1944 <sup>2)</sup> et propositions du Comité <sup>2)</sup>.
- 5<sup>o</sup> Comptes de la Section des achats pour 1944 <sup>2)</sup> et propositions du Comité <sup>2)</sup>.
- 6<sup>o</sup> Fixation des cotisations des membres pour 1946 <sup>2)</sup>, conformément à l'article 7 des statuts; proposition du Comité.
- 7<sup>o</sup> Budget de l'UCS pour 1946 <sup>2)</sup>; proposition du Comité.
- 8<sup>o</sup> Budget de la Section des achats pour 1946 <sup>2)</sup>; proposition du Comité.
- 9<sup>o</sup> Rapport sur l'activité de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS en 1944 et comptes 1944 <sup>2)</sup>, approuvés par la commission d'administration.
- 10<sup>o</sup> Budget de l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS pour 1946 <sup>2)</sup>, approuvé par la commission d'administration.
- 11<sup>o</sup> Rapport et comptes du Comité Suisse de l'Eclairage (CSE) pour 1944 et budget pour 1945 <sup>2)</sup>.
- 12<sup>o</sup> Nominations statutaires:
  - a) les mandats triennaux de MM. Dir. Abrezol, Dir. Lorenz, Dir. Schaad et Dir. R. A. Schmidt sont expirés;
  - b) élection du président;
  - c) élection de 2 contrôleurs et de leurs suppléants.
- 13<sup>o</sup> Choix du lieu de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 14<sup>o</sup> Divers: propositions des membres.

Pour le Comité de l'UCS:

Le Président: Le Secrétaire:  
*R. A. Schmidt.* *Dr. W. L. Froelich.*

<sup>1)</sup> Voir Bull. ASE 1944, No. 26, p. 803.

<sup>2)</sup> Tous ces documents se trouvent dans le présent numéro.

## Union des Centrales Suisse d'électricité (UCS)

### Rapport sur l'exercice 1944 présenté par le comité à l'assemblée générale

Durant l'exercice écoulé, le Comité était composé de la manière suivante:

**Président:** M. R. A. Schmidt, directeur de la S. A. l'Energie de l'Ouest Suisse, Lausanne.

**Autres membres:**

- M. V. Abrezol, directeur de la Cie Vaudoise des Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, Lausanne.
- M. O. Hugentobler, administrateur de l'Elektra Fraubrunnen, Jegenstorf.
- M. F. Kährl, directeur des Forces Motrices de la Suisse Centrale, Lucerne.
- M. H. Leuch, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de St-Gall, St-Gall.
- M. G. Lorenz, directeur des Entreprises Rhétiques d'Electricité, Thusis.
- M. W. Pfister, directeur de la Société du Canal de l'Aar et de l'Emme, Soleure.
- M. J. Pronier, directeur du Service de l'Electricité de Genève, Genève.
- M. E. Schaad, chef d'exploitation du Service de l'Electricité, du Gaz et de l'Eau, Amriswil (dès le printemps 1945 directeur du Service des Eaux et de l'Electricité d'Interlaken, Interlaken).

Pour remplacer les deux membres décédés, MM. *A. Moll*, administrateur-délégué de la S. A. d'Electricité Aar-Tessin, Olten, et Dr. jur. *J. Brugger*, directeur des Entreprises Electriques Argoviennes, qui ont rendu à la cause de l'UCS les plus grands services, l'Assemblée générale a élu, comme nouveaux membres du Comité, MM.

S. Bitterli, directeur de l'Entreprise Electrique de Wynau, Langenthal, et

Dr. jur. E. Fehr, directeur des Forces Motrices du Nord-Est Suisse (NOK), Baden.

Ces nominations, qui tiennent compte, conformément aux Statuts, des divers groupements intéressés, ont permis d'atteindre de nouveau le nombre maximum statutaire de 11 membres du Comité.

Comme les précédents, cet exercice a été marqué par la situation économique très difficile de notre pays, aggravée encore par les suites de la guerre en Europe. La pénurie sans cesse accrue de combustibles importés a incité de nombreuses entreprises industrielles, artisanales et agricoles à remplacer, dans une plus large mesure encore que par le passé, les combustibles par l'électricité, principalement dans le domaine des applications thermiques. La consommation d'électricité dans nos ménages, pour la cuisson et la préparation d'eau chaude, a augmenté aussi, pour le même motif. Si les besoins d'énergie de notre population, surtout de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture, pour l'éclairage, la force motrice et le chauffage, ont pu être couverts d'une façon satisfaisante, bien que la pénurie de combustibles ait pris des proportions catastrophiques vers la fin de l'exercice, c'est à l'électricité qu'on le doit. L'électricité, issue de nos forces hydrauliques, est la seule source d'énergie dont nous

disposons aujourd'hui en plus grande quantité qu'avant la guerre. Comme précédemment, l'une des missions principales de notre Comité a été de coopérer, par tous les moyens, à adapter l'économie électrique de notre pays à cette situation et de veiller à ce que l'électricité soit répartie d'une manière conforme aux intérêts économiques du pays, c'est-à-dire en premier lieu là où elle peut contribuer le plus efficacement à surmonter les difficultés.

Par suite du débit exceptionnellement bas des cours d'eau en automne 1943, nos autorités ont dû restreindre la consommation d'énergie. Ces restrictions, qui concernaient le chauffage des locaux et la préparation d'eau chaude, étaient en pleine vigueur au début de l'exercice; elles ont pu cependant être atténuées dans le courant de février et, peu après, totalement supprimées, grâce à l'amélioration du débit de nos rivières. Au cours de l'été 1944, les débits ont été très favorables: la distribution d'énergie aux chaudières électriques a pu être complètement assurée et les bassins d'accumulation purent atteindre leur niveau maximum en automne. Les hautes eaux extraordinaires qui se maintinrent durant tout l'automne et l'arrière-automne, ainsi que la réduction de l'exportation, ont permis, pour la première fois depuis 1940, de satisfaire toute la demande, même pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de l'exercice, et de renoncer entièrement à restreindre la consommation. On a même pu accorder des quantités appréciables d'énergie aux chaudières électriques de l'industrie durant ce 4<sup>e</sup> trimestre. — On peut donc relever que, au cours de tout l'exercice, l'industrie et l'artisanat ont été desservis sans aucune limitation.

L'Office fédéral de l'économie électrique, à Berne, qui poursuit la statistique de l'UCS relative à la production et à la distribution de l'énergie électrique, n'a publié aucune donnée depuis le début de la guerre. Il ne nous est donc pas possible de présenter ici un rapport détaillé à ce sujet, mais nous pouvons cependant signaler que la consommation indigène couverte par les entreprises livrant de l'énergie à des tiers, a augmenté durant l'année hydrographique 1943/44 de presque 10 % par rapport à 1942/43, et de 46 % par rapport à la dernière année d'avant-guerre, 1938/39. La consommation indigène, assurée par les réseaux de distribution générale, s'est ainsi montée à plus de 5,8 milliards de kWh. Il faut remarquer que cette augmentation de la consommation est supérieure au double de l'accroissement de la production possible, obtenu par les nouvelles centrales et par la modernisation ou l'extension d'usines existantes, réalisées depuis le début de la guerre. Alors que nous pouvions annoncer, dans notre rapport sur l'exercice 1943, une notable amélioration de l'état de notre ravitail-

lement en énergie électrique par suite de la mise en service de nouvelles grandes usines, la production annuelle possible n'est montée, en 1944, que d'environ 1,5 %, en raison de la mise en marche d'un troisième groupe à la centrale de Verbois des Services Industriels de Genève et de l'usine électrique de Pintrun de la S. A. pour la saccharification du bois, à Ems, cette dernière usine étant destinée à l'industrie. Cet accroissement considérable de la consommation n'a donc pu être couvert qu'en poussant encore davantage l'utilisation de nos usines hydro-électriques, en retenant dans le pays d'importantes quantités d'énergie naguère exportées, et en augmentant les importations d'énergie.

Cinq usines, d'une puissance maximum totale de 150 000 kW, étaient en construction à la fin de l'exercice; c'étaient les usines de Rapperswil-Auenstein (CFF et NOK), de Lucendro (ATEL), de Rossens (EEF), de Wolfenschiessen (Forces Motrices Cantonales de Nidwald) et de Tiefencastel-Julia (Service de l'Electricité de la Ville de Zurich); depuis lors, l'usine à accumulation de Lucendro, qui donnera surtout de l'énergie d'hiver, est entrée partiellement en service. L'exploitation de ces 5 usines permettra d'accroître d'environ 650 millions de kWh notre production annuelle moyenne possible. Mais ceci ne correspond, même pas approximativement, à la demande future probable d'énergie électrique; bien plus, la nécessité d'un aménagement plus rapide et plus poussé de nos forces hydrauliques, en particulier par la construction de nouvelles grandes usines à accumulation capables de produire une proportion d'énergie d'hiver très élevée, devient toujours plus impérieuse, si l'on veut éviter un véritable étranglement de notre économie nationale, causé avant tout par la pénurie d'énergie d'hiver. Les récentes évaluations des besoins futurs en énergie électrique de notre pays n'ont fait que confirmer que l'on peut s'attendre, même en se basant sur les estimations les plus prudentes et en tenant compte d'une baisse temporaire de la demande d'énergie toujours possible au cours de la période de transition qui succède à une guerre, à un accroissement annuel moyen de la consommation d'électricité dans le pays d'au moins 200 millions de kWh, dont plus de la moitié se présentera pendant les six mois d'hiver. Le résultat de ces évaluations concorde parfaitement avec les prévisions de l'augmentation des besoins sur lesquels l'ASE et l'UCS ont fondé en 1941 leur programme décennal de construction d'usines électriques.

La mise en œuvre des grandes centrales à accumulation du Rhin postérieur, destinées essentiellement à la production d'énergie d'hiver, a été déréférée ajournée par la décision du Conseil d'Etat du Canton des Grisons du 10 mars 1944, de refuser la demande de concession pour le lac d'accumulation du Rheinwald. Le Consortium des Forces Motrices du Rhin postérieur a recouru auprès du Conseil fédéral contre cette décision et a déposé simultanément une plainte de droit public au Tribunal fédéral, à Lausanne. Un rapport technique très détaillé,

d'un grand intérêt, a paru en juin 1944 sur le projet d'Urseren; ce rapport a été remis aux autorités et aux entreprises électriques intéressées. Ce document également prouve la volonté de tous les milieux compétents des producteurs d'électricité d'accélérer l'aménagement le plus large de nos forces hydrauliques; il prouve aussi que nos entreprises électriques n'épargnent aucune peine et ne reculent devant aucun frais pour terminer les travaux préparatoires et pourachever à temps les projets définitifs de création de nouvelles usines à accumulation, qui permettront de couvrir nos besoins en énergie d'hiver. Ces mêmes milieux sont prêts à entreprendre la construction des usines projetées et à assumer la responsabilité des conséquences économiques considérables qui en résultent. Par rapport à la période d'avant-guerre, les frais de construction ont augmenté de 80 à 100 %, tandis que l'évolution future des prix de l'énergie électrique est encore très indécise, car ces prix dépendront dans une très large mesure du prix des autres formes d'énergie qui concurrencent l'électricité: la houille et le pétrole. On doit espérer que, dans l'intérêt du pays, nos autorités trouveront le moyen de surmonter les obstacles qui s'opposent toujours à la prompte réalisation de ces projets, et qu'elles appuieront les efforts des entreprises prêtes à construire de nouvelles usines électriques. Ceci sera possible si les autorités accordent des conditions de concession modérées et des facilités fiscales favorisant l'amortissement d'entreprises financièrement surchargées, si elles collaborent à grouper la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires et — last but not least — en relâchant le blocage des prix de l'énergie électrique.

Sans doute, notre économie électrique a rendu d'énormes services au pays, ne serait-ce qu'en maintenant, à quelques exceptions près, les prix de l'énergie électrique au niveau d'avant-guerre, et en les baissant même dans quelques cas. Par contre, tous les autres biens, les combustibles en particulier, ainsi que la plupart des services, ont enregistré une forte hausse. Nos usines électriques ont dû faire de gros sacrifices par suite du maintien du niveau antérieur des prix, qui a été rendu encore plus difficile pendant cet exercice, en raison de la hausse accentuée de tous les frais d'exploitation. D'autre part, l'accroissement de la consommation que nous avons déjà mentionné et le nombre élevé de nouvelles installations, ont provoqué une forte surcharge de tous les réseaux de transmission et de distribution d'énergie. Dans la plupart des localités, les réseaux ont dû être transformés ou renforcés sans retard, souvent sur une très vaste échelle. Ces travaux ont rencontré de grandes difficultés, tenant à la pénurie des matières premières indispensables et au manque de main-d'œuvre dû au service militaire. Ces travaux d'extension des réseaux ont naturellement entraîné un renchérissement très sensible du prix de revient de l'énergie électrique, d'autant plus qu'ils ont été très onéreux comparativement au coût de ces constructions avant la guerre.

Les entreprises électriques font preuve d'une entière compréhension envers les efforts de nos au-

torités qui tiennent à ne pas laisser monter davantage le niveau général des prix. Cependant, étant donné la hausse des frais de production d'énergie due aux causes multiples que nous venons de citer, les centrales ne peuvent pas supporter indéfiniment un prix de l'énergie fixé à un niveau trop bas, sans que leur situation économique saine ne soit mise en danger et que le développement futur de notre économie électrique, reconnue comme indispensable par tous les milieux du pays, et l'aménagement futur de nos forces hydrauliques ne soient gravement compromis.

On a déjà souvent signalé l'importance de la construction d'usines électriques comme création particulièrement productive d'occasions de travail. La correspondance échangée entre la Commission commune de l'ASE et de l'UCS pour la recherche d'occasions de travail dans le domaine de l'électricité et le délégué à la création d'occasions de travail a permis de faire prévaloir, auprès des autorités, la manière de voir de notre Union. L'assemblée de discussion, organisée en commun par l'ASE et l'UCS le 13 avril 1944, à Berne, sur la création d'occasions de travail productif dans le domaine des installations électriques, a montré que le renouvellement et l'extension des lignes de transport et des réseaux offrent d'autre part encore de très vastes possibilités de travail. Pour le surplus, nous renvoyons au rapport sur la création d'occasions de travail de l'Administration commune et aux conférences mentionnées dans le rapport du comité de l'ASE (page 471).

On a relevé déjà que, pendant l'exercice, les nouveaux raccordements ont été très nombreux, particulièrement dans l'industrie. C'est ainsi que de nouveaux fours électriques de fonderie et divers appareils d'electro-métallurgie ont été mis en service; il s'agit là, soit d'installations nouvelles, importantes au point de vue de l'économie de guerre, soit d'installations existantes, dans lesquelles l'électricité a été substituée à la houille ou au mazout. De nouvelles pompes thermiques ont été mises en service, portant à plus de 40 le nombre des thermo-pompes existant actuellement en Suisse; leur puissance installée totale est supérieure à 13 000 kW. Le nombre des chaudières électriques de l'industrie s'est aussi accru durant l'exercice, et leur puissance raccordée s'approche de 700 000 kW. L'usine pour la saccharification du bois, à Ems, a été agrandie et l'électrification de diverses installations industrielles est en voie de réalisation ou en projet, notamment dans une verrerie et dans une installation d'essai pour la fabrication électrique du ciment.

L'électrification des grandes cuisines dans les hôtels, restaurants, hôpitaux, etc. a aussi été poursuivie et la puissance totale des installations de ce genre, mises en service en 1944, s'est élevée à 12 000 kW, portant ainsi la puissance installée totale des grandes cuisines électriques à 115 000 kW.

Les chiffres caractéristiques du développement de la cuisine à l'électricité et de la préparation d'eau chaude dans les ménages ont aussi monté en 1944. Au début de l'exercice, le nombre des cuisinières électriques installées à deux plaques ou plus était

d'environ 200 000 et celui des chauffe-eau électriques d'environ 235 000, avec une puissance installée totale de 1 100 000 kW pour les premières et de 390 000 kW pour les seconds.

Notre Comité s'est occupé, à de nombreuses reprises, et de ces divers aspects de l'économie électrique suisse et de son développement futur, et il a eu, à ce sujet, de fréquents échanges de vue avec les autorités compétentes et avec les associations amies. Il s'est efforcé de soutenir les entreprises électriques dans l'accomplissement, parfois fort difficile, de leurs multiples tâches. L'UCS a remis à la presse, à la fin de juillet, un communiqué émanant de la Commission commune de l'ASE et de l'UCS pour la recherche d'occasions de travail dans le domaine de l'électricité, regrettant le refus du Conseil d'Etat du canton des Grisons d'accorder la demande de concession pour le lac d'accumulation du Rheinwald et exprimant l'espoir que le Conseil fédéral prenne de son côté les mesures appropriées, pour que la production des quantités d'énergie hivernale indispensables soit assurée. L'UCS a invité ses membres, par une circulaire, à augmenter le volume de leurs commandes de matériel électrique, dans l'intérêt même de la création de possibilités de travail. Enfin, l'UCS a participé aux frais de l'exposition sur la création d'occasions de travail, organisée à la Foire d'Echantillons de 1944.

L'UCS a fait parvenir, en 1944, deux requêtes au Conseil fédéral. L'une concernait l'arrêté du Conseil fédéral sur la protection des barrages hydrauliques en cas d'attaques aériennes, l'autre se rapportait au projet de loi fédérale sur la navigation aérienne et à la question de la répartition des frais découlant des mesures à prendre pour supprimer ou pour adapter à la sécurité aérienne les obstacles au vol. L'UCS a présenté en outre, d'accord avec l'Association suisse pour l'Aménagement des eaux, une requête au Département fédéral des postes et chemins de fer, au sujet de l'Annuaire hydrographique suisse.

Le Comité de l'UCS s'est occupé, en commun avec l'USIE, de la révision du règlement d'examens de maîtrise et a approuvé le projet qui lui a été soumis. D'autre part, il a discuté la modification et le complément des articles 120 à 123 de l'Ordonnance fédérale relative aux installations à courant fort, proposés par le Département fédéral des postes et chemins de fer. L'ASE et l'USIE, de même que le VSM (Société Suisse des Constructeurs de Machines) ont eu aussi à s'occuper de cette question. L'UCS n'a cependant pas encore pu fixer son attitude définitive.

Les efforts de la Section des Achats en vue de procurer aux centrales, à des conditions favorables, les matériaux et appareils indispensables, méritent d'être encore intensifiés. La délégation, formée de 3 membres du Comité de l'UCS, qui est chargée de la surveillance générale de la Section des Achats dirigée par le secrétaire de l'UCS, se compose de MM. Pfister, Soleure (président), Pronier, Genève, et Schaad, Interlaken. Ce comité a notamment élaboré

un nouveau règlement de la Section des Achats, qui a été approuvé par le Comité de l'UCS.

Dans l'ensemble, le Comité de l'UCS a tenu 6 séances plénières en 1944, dont l'une eut lieu à Aarau, qui fut suivie, sur l'invitation de M. D<sup>r</sup> Fehr et des NOK, d'une visite au chantier de construction de la centrale de Rapperswil-Auenstein.

### Secrétariat

En 1944 aussi, l'activité du Secrétariat a été très intense. Comme précédemment, les affaires se rapportant à l'économie de guerre ont exigé beaucoup de temps et de travail, ainsi que l'assistance et les conseils aux membres de l'UCS en cette matière. La collaboration directe avec les instances officielles de l'économie de guerre représente toujours une lourde charge pour le secrétariat. La forte mise à contribution du Secrétariat par ces affaires urgentes, ainsi que les absences prolongées du personnel, en particulier du secrétaire, dues au service militaire, ont malheureusement nécessité — bien que le personnel restant ait fortement intensifié son action — l'ajournement de quelques travaux de statistique et de recherches générales concernant l'économie de l'énergie. Le secrétariat s'est cependant occupé à fond de toutes les questions importantes touchant à la tarification de l'énergie électrique, de sorte qu'il fut en mesure de répondre à de nombreuses demandes émanant de membres de l'UCS à ce sujet, et d'entreprendre, pour le compte de membres de l'UCS également, plusieurs travaux portant sur les tarifs et les contrats de livraison d'énergie.

Pendant cet exercice, le Secrétariat s'est aussi tenu à la disposition des membres pour traiter des questions d'assurances, en particulier en relation avec le nouveau contrat collectif sur l'assurance responsabilité civile et accidents; il a dû examiner à plusieurs reprises, pour le compte de membres, des affaires de personnel et des questions générales d'ordre administratif. Parmi les diverses questions de nature juridique dont s'est occupé le Secrétariat, ce sont de nouveau celles qui ont trait à l'impôt sur le chiffre d'affaires et aux impôts directs cantonaux et fédéraux qui furent au premier plan.

Le Secrétariat a eu le malheur de perdre son assistant juridique, M. D<sup>r</sup> R. Lorétan, décédé le 18 août 1944 après une longue maladie. Pendant un peu plus d'une année, le défunt avait apporté au Secrétariat une collaboration extrêmement féconde. La fonction d'assistant juridique a été confiée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1945, à M. D<sup>r</sup> P. Graner sur la base d'une entente spéciale.

A la fin de l'année, le secrétaire de l'UCS, M. A. Chuard, ingénieur, a quitté son poste pour se consacrer à une activité indépendante. Le Comité a saisi cette occasion pour le remercier des services qu'il a rendus à l'UCS au cours de dix années de collaboration en qualité de secrétaire. Il a désigné, comme successeur au poste de secrétaire de l'UCS, M. D<sup>r</sup> W. L. Froelich, ingénieur, jusqu'alors secrétaire-adjoint; M. Froelich est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1945.

### Commissions et délégations

Les commissions et les délégations de l'UCS ont mené à bonne fin de nombreuses affaires au cours de l'exercice. En dehors des séances plénières, les membres des commissions ont eu de nombreuses conversations entre eux et, à maintes reprises, des conférences avec les entreprises électriques particulièrement intéressées. Les présidents et les membres de plusieurs commissions ont fréquemment pris contact avec les autorités compétentes pour traiter certaines affaires.

*Commission pour les questions d'assurance* (président: M. E. Frei, Davos). Le contrat collectif sur les assurances responsabilité civile et accidents, conclu entre l'UCS et un groupe de sociétés d'assurances, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1944. Au cours des deux séances qu'elle a tenues en 1944, ainsi que par correspondance, la Commission a établi un Commentaire sur ce contrat collectif, en faisant appel à la collaboration d'un expert en matière d'assurances. Ce commentaire a été mis à la disposition des membres de l'UCS. Lors de ses séances, la Commission a aussi pris position à l'égard de différents cas particuliers d'assurance responsabilité civile et accidents résultant du contrat collectif.

Dans les autres domaines d'assurance, la Commission s'est spécialement occupée des assurances de machines.

La *Commission pour les questions de personnel* (président: M. F. Kähr, Lucerne), a tenu une séance dans le courant de l'exercice. Elle a discuté de la nécessité d'une nouvelle adaptation des allocations de renchérissement pour le personnel des centrales et a présenté au Comité de nouvelles Recommandations de l'UCS sur le redressement des allocations de vie chère. On peut affirmer que cette année aussi, les Recommandations publiées par l'UCS ont été observées par la plupart des entreprises lors de la réadaptation des allocations et qu'elles ont été reconnues non seulement par les associations patronales, mais aussi par les organisations ouvrières.

La *Commission pour les tarifs d'énergie électrique* (président: M. H. Niesz, Baden) a déployé une activité particulièrement intense en 1944. Elle s'est occupée de nombreuses questions de tarifs d'énergie d'actualité et a discuté de la tarification et de la formation des prix de l'énergie pour les installations de séchage des fourrages, les pompes thermiques, l'éclairage par lampes à décharge et les petites chaudières électriques. Sur la proposition de M. Keller, Berne, membre de la Commission, celle-ci a repris l'étude de l'introduction de tarifs uniques pour les ménages, l'artisanat et l'agriculture. Comme on le sait, il y a quelques années déjà, cette Commission s'est occupée sur l'initiative de son président, des tarifs et des systèmes tarifaires appliqués à la vente d'énergie pour les besoins domestiques, et a examiné la possibilité de l'introduction, par les entreprises électriques suisses, de tarifs uniques. Ces questions sont fortement discutées aujourd'hui, ainsi que celle d'une uniformisation des tarifs maintenue dans des limites raisonnables. La Commission a étudié d'une manière approfondie comment les recherches de-

vraient être conduites, pour que des résultats pratiques puissent être présentés aux membres de l'UCS dans le plus court délai possible. Elle prévoit la publication de Recommandations de l'UCS relatives à l'introduction de tarifs uniques de forme appropriée pour les ménages, puis pour l'artisanat et l'agriculture, ainsi que de Directives sur les modalités à suivre pour le passage des tarifs actuels aux tarifs uniques.

Pour mener à bonne fin les grands travaux qu'elle a entrepris, la Commission a constitué deux sous-commissions, dans l'une, présidée par M. Aeschmann, Olten, s'occupe spécialement des conditions existant dans les réseaux interurbains et ruraux et l'autre, présidée par M. Rosenthaler, Bâle, se charge des mêmes recherches pour les réseaux urbains. Après avoir établi leur programme de travail, ces deux sous-commissions passèrent immédiatement à des enquêtes statistiques, tout d'abord auprès des ménages; plusieurs entreprises électriques offrirent spontanément leur collaboration. Dans le but d'établir clairement la corrélation qui existe entre la consommation d'énergie et différentes grandeurs de référence qui conviennent le mieux comme paramètres pour les tarifs binômes ou pour les tarifs dégressifs à tranches normales de consommation, il a été fait recours à une expertise mathématique du professeur Gonseth, de l'EPF. Ces recherches sont entièrement nouvelles et leur résultat constituera sans aucun doute, dès qu'il sera présenté, un critère sûr permettant de juger de l'opportunité de l'introduction des tarifs uniques en Suisse et de la valeur des différents paramètres en compétition. Malheureusement, ces travaux n'ont pu être terminés jusqu'à la fin de l'année, ainsi qu'on l'avait espéré au début; l'exécution des enquêtes et le dépouillement du matériel statistique considérable qui a été réuni ont été retardés en raison du surcroît de travail du personnel des entreprises électriques qui participent à ces recherches.

Dans le courant de l'exercice, la Commission a tenu 4 séances plénières, la 1<sup>re</sup> sous-commission, 5, et la 2<sup>re</sup> sous-commission, 2 séances.

La *Commission pour les questions juridiques* (président: M. D<sup>r</sup> J. Elser, St-Gall), a tenu en 1944 deux séances et s'est occupée de questions fiscales, surtout de l'impôt sur le chiffre d'affaires. Elle a examiné en outre l'aspect juridique des obligations imposées aux entreprises électriques en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral sur la protection des barrages en cas d'attaques aériennes. Elle s'est aussi entretenue du projet de loi fédérale sur la navigation aérienne et en particulier de la répartition des frais découlant des mesures de suppression ou d'adaptation des obstacles au vol.

La *Commission pour les questions relatives à la défense nationale* (président: M. H. Leuch, St-Gall), n'a eu aucune séance en 1944, mais elle a procédé, en étroite liaison avec l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS, à divers essais d'alarme de danger d'eau, en cas de rupture de barrage.

La *Commission de médecins pour l'étude des acci-*

*dents dus au courant fort* (président: M. F. Ringwald, Lucerne), a tenu une séance en 1944. Le nouveau médecin chargé des recherches, M. D<sup>r</sup> Fröhlicher, a poursuivi activement ses travaux, commencés vers la fin de l'année précédente. Il a pu faire des expériences intéressantes sur des coeurs d'animaux et a déjà obtenu des résultats remarquables, particulièrement en ce qui concerne la suppression des trémulations du muscle cardiaque par électrisation. La Commission s'est aussi occupée, en collaboration avec la Station d'essai des matériaux de l'ASE, de recherches physiologiques sur des clôtures électriques et a donné son avis à propos de ces installations.

La *Délégation auprès de la Section de l'électricité de l'OGIT* a eu deux séances avec les autorités compétentes de l'économie de guerre, au cours desquelles elle s'occupa de la répartition équitable des disponibilités d'énergie, spécialement pendant les périodes d'étiage. Comme on l'a déjà remarqué plus haut, les restrictions de la consommation pour les chauffe-eau et pour le chauffage électrique des locaux, en vigueur au début de l'exercice, ont pu être levées les 11 et 17 février. Les débits très favorables des cours d'eau dans le 4<sup>e</sup> trimestre de 1944 ainsi que la réduction des quantités d'énergie exportée ont permis de renoncer à limiter la consommation d'énergie; on a même pu continuer à fournir pendant ce trimestre de l'énergie aux chaudières électriques industrielles. D'entente avec la Commission des tarifs, la délégation s'est aussi prononcée au sujet des prix à appliquer à ces fournitures d'énergie.

La *Délégation pour les pourparlers avec l'USIE* (président: M. H. Frymann, Lucerne) a eu un échange de vues, au cours d'une séance et lors de discussions individuelles, avec les milieux de l'USIE, sur les modifications proposées par le Département fédéral des postes et chemins de fer à l'ordonnance fédérale sur les installations à courant fort, en particulier à l'article 120; elle s'est entretenue aussi du rajustement successif des tarifs d'installations, de la vente des appareils par des maisons de commerce non spécialisées et de la question de la création de possibilités de travail qui intéressent à la fois l'UCS et l'USIE.

Le Comité de l'UCS tient à exprimer ici, à tous les membres des Commissions, et en particulier à leurs présidents, ses remerciements chaleureux pour le très grand travail qu'ils ont accompli en 1944 en faveur de l'UCS. Ce travail est d'autant plus appréciable que, précisément, les organes dirigeants des entreprises électriques étaient déjà très fortement chargés par le surcroît de travail dans leurs propres entreprises.

#### Autres institutions affiliées à l'UCS

La *Caisse de Pensions des Centrales suisses d'électricité* à très bien travaillé durant l'exercice 1943/44. Nous renvoyons, à ce sujet, au rapport paru dans le Bulletin de l'ASE 1944, No. 20, p. 582 et suivantes.

La *Caisse de Compensation des Centrales suisses d'électricité* a fait parvenir séparément son rapport annuel à ses membres. Elle a payé au total, dans le

courant de l'année 1944, fr. 1 904 483.40 d'indemnités pour pertes de gains ou de salaires.

La Commission pour les examens de maîtrise de l'USIE et de l'UCS (président: M. Heusser, Lucerne) a organisé en 1944 quatre sessions d'exams auxquels ont participé 87 candidats, dont 72 de langue allemande et 15 de langue française. La plupart des 52 candidats qui obtinrent le diplôme ont subi cette épreuve dans l'intention d'améliorer leur situation. Le nombre total des diplômes décernés jusqu'ici s'élève à 544.

Les titulaires du diplôme de maîtrise se répartissent à peu près dans la même proportion entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Cette année encore, aucun examen n'a pu avoir lieu au Tessin. MM. C. Hoeffleur, vice-directeur de l'Officina elettrica comunale, Lugano, et Ch. Lutz, chef du service d'installation des St-Gallisch-Appenz. Kraftwerke, St-Gall, ont été nommés membres de la Commission d'examens.

### Manifestations

L'Assemblée générale, qui a eu lieu le 9 septembre 1944, à Neuchâtel, devait être purement administrative; les entreprises qui nous ont reçus, les Services Industriels de Neuchâtel et l'Electricité Neuchâteloise, ont cependant tenu à donner à cette séance un véritable caractère de fête. Nous exprimons ici nos vifs remerciements à ces entreprises pour la peine qu'elles se sont données et les félicitons de la brillante réussite de cette manifestation. Le rapport et le compte-rendu ont paru dans le Bulletin ASE 1944, No. 26, p. 796 et suivantes.

La Fête des jubilaires a eu lieu à Genève, le 17 juin 1944. 41 vétérans, qui ont accompli 40 ans de service dans la même entreprise, ont reçu un souvenir et on a remis le diplôme à 306 jubilaires, ayant passé 25 années dans la même entreprise;

l'UCS a présenté à tous ses vives félicitations et elle tient à remercier chaleureusement le Service de l'Électricité de Genève pour la belle organisation de cette manifestation. Un compte-rendu détaillé a paru dans le Bulletin 1944, No. 26, p. 806 et suivantes.

Nous avons déjà signalé la journée de discussion organisée en commun par l'UCS et l'ASE sur la création d'occasions de travail productif dans le domaine des installations électriques, le 13 avril 1944 à Berne.

Nos rapports avec les autorités fédérales, tant civiles que militaires, ont été très fréquents et se sont toujours déroulés dans la plus parfaite courtoisie. Les membres de l'UCS ont été informés régulièrement par circulaires sur les tractations relatives à l'économie de guerre.

Nous avons entretenu les relations les plus cordiales avec l'ASE et les autres associations amies: l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, l'Electro-diffusion, l'Ofel, l'Union suisse des installateurs-electriciens, ainsi qu'avec l'Office suisse d'éclairagisme. Le Comité de l'UCS s'est efforcé de répondre dans la mesure du possible aux invitations à des conférences et autres manifestations de ces différents organismes. De son côté, l'UCS les a invités à participer à ses propres manifestations. Malheureusement, nos relations avec nos amis de l'étranger ont été très limitées, en raison des circonstances.

Le compte de 1944 et le bilan au 31 décembre 1944 figurent ci-dessous. Les recettes se sont élevées à fr. 192 432.35 et les dépenses à fr. 191 749.12, laissant un excédent de recettes de fr. 683.23.

Zurich, le 17 juillet 1945.

Pour le Comité de l'UCS:

Le Président: Le Secrétaire:  
R. A. Schmidt. D<sup>r</sup> W. L. Froelich.

## U C S

### Compte de l'année 1944 et budget pour l'année 1946

	Budget 1944 fr.	Compte 1944 fr.	Budget 1945 fr.	Budget 1946 fr.
<b>Recettes:</b>				
Cotisations des membres ... ... ... ... ...	151 000	151 150.—	152 000	152 000
Intérêts ... ... ... ...	9 500	8 286.20	9 500	9 500
Contributions de la Section des achats:				
a) pour buts généraux... ... ... ...	15 500	15 500.—	30 000	30 000
b) au Secrétariat pour la gestion des affaires ... ... ...	—	8 000.—	—	15 000
Autres recettes ... ... ... ...	10 000	9 496.15	10 000	9 500
	186 000	192 432.35	201 500	216 000
<b>Dépenses:</b>				
Frais du Secrétariat ... ... ... ...	81 000	74 520.74	79 000	87 000
Contribution à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS ...	64 500	59 499.53	68 500	70 750
Cotisations à d'autres associations ... ... ...	9 000	7 220.—	8 000	7 500
Contrat avec l'Association Suisse pour l'Aménagement des Eaux ...	5 000	5 000.—	5 000	5 000
Subventions pour propagande ... ... ...	11 000	11 000.—	15 000 <sup>1)</sup>	15 000 <sup>1)</sup>
Versements divers ... ... ...	3 000	1 000.—	3 000	1 000
Impôts ... ... ...	2 500	1 764.45	2 000	2 000
Divers et imprévus ... ... ...	10 000	{ 31 744.40 }	21 000	27 750
Réserve pour buts spéciaux de l'UCS ... ...	—	683.23	—	—
Excédent des recettes ... ... ...	186 000	192 432.35	201 500	216 000

<sup>1)</sup> La moitié de la contribution de la section des achats.

## Bilan au 31 décembre 1944

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	313 378.—	Capital	180 000.—
Débiteurs	16 229.—	Fonds de réserve	85 000.—
Banque:		Réserve pour buts spéciaux de l'UCS et pour congrès	32 965.93
a) Carnets de dépôts	17 564.40	Créditeurs	60 212.—
b) Compte-courant	10 978.—	Solde	683.23
Compte de chèques postaux	377.47		
Caisse	334.29		
	<b>358 861.16</b>		<b>358 861.16</b>

## Rapport de la Section des Achats de l'UCS sur l'exercice 1944

Pendant l'exercice écoulé, le champ d'activité de la Section des Achats n'a pas été élargi. Comme l'année précédente, le résultat de l'exercice a été satisfaisant et nos relations avec les fournisseurs ont toujours été agréables. Un fournisseur de la branche des appareils électro-thermiques a dénoncé, pour la fin de l'exercice, le contrat en vigueur depuis des années, qui accordait certains avantages à notre Section des Achats et aux membres de l'UCS.

La délégation, composée de 3 membres du Comité de l'UCS, qui est chargée de la surveillance générale de la Section des Achats, a tenu plusieurs

séances en 1944. Elle a, entre autre, élaboré un nouveau règlement de la Section des Achats qui a été approuvé par le Comité de l'UCS.

Nous proposons de reporter au compte nouveau l'excédent des recettes de la Section des Achats; cet excédent se monte à Fr. 278.24.

Zurich, le 17 juillet 1945.

*Pour le Comité de l'UCS:*

Le Président: Le Secrétaire:  
*R. A. Schmidt. Dr. W. L. Froelich.*

## Section des Achats de l'UCS

## Compte de l'année 1944 et budget pour l'année 1946

	<i>Recettes:</i>	<i>Budget 1944</i> fr.	<i>Compte 1944</i> fr.	<i>Budget 1945</i> fr.	<i>Budget 1946</i> fr.
Solde de l'exercice précédent	1 000	750.59	—	—	—
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	14 000	26 262.35	34 500	35 000	
Intérêts	2 000	1 738.35	2 000	2 000	
Prélèvement du fonds de compensation	5 000	—	—	14 500	
	<b>22 000</b>	<b>28 751.29</b>	<b>36 500</b>	<b>51 500</b>	
	<i>Dépenses:</i>				
Indemnité pour la gestion des affaires:					
a) au Secrétariat de l'UCS	—	8 000.—	—	15 000	
b) à l'Administration commune de l'ASE et de l'UCS	4 000	4 000.—	4 000	4 000	
Indemnité à la station d'essai des matériaux pour essais effectués	1 000	—	1 000	1 000	
Subvention pour buts généraux	15 500	15 500.—	30 000	30 000	
Impôts	1 000	730.85	1 000	1 000	
Divers et imprévus	500	242.20	500	500	
Excédent des recettes	—	278.24	—	—	
	<b>22 000</b>	<b>28 751.29</b>	<b>36 500</b>	<b>51 500</b>	

## Bilan au 31 décembre 1944

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Valeurs	53 100.—	Fonds de compensation	55 000.—
Carnet de dépôt	4 269.15	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	19 710.—	Créditeurs	10 654.—
Compte de chèques postaux	3 678.39	Solde	278.24
Caisse	151.55		
Débiteurs	23.15		
	<b>80 932.24</b>		<b>80 932.24</b>

## Propositions du Comité de l'UCS à l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 1945 à Zurich

**No. 2:** Le procès-verbal de la 52<sup>e</sup> assemblée générale du 9 septembre 1944 à Neuchâtel est approuvé (voir Bulletin ASE 1944, No. 26, p. 803).

**No. 3:** Rapports du Comité et de la SA. Le rapport du Comité (p. 497)<sup>1)</sup> et celui de la SA. sur l'exercice 1944 (p. 503) sont approuvés.

**No. 4: Compte de l'UCS.**

- a) Le compte de l'Union pour l'exercice 1944 et le bilan au 31 décembre 1944 (p. 502) sont approuvés et décharge en est donnée au Comité.
- b) L'excédent des recettes, soit fr. 683.23, est porté à compte nouveau.

**No. 5: Compte de la Section des achats pour l'exercice 1944.**

- a) Le compte de la Section des achats pour l'exercice 1944 et le bilan au 31 décembre 1944 (p. 503) sont approuvés, et décharge en est donnée au Comité.
- b) L'excédant des recettes, soit fr. 278.24, est porté à compte nouveau.

**No. 6: Cotisations.**

Les cotisations des membres pour l'année 1946 sont fixées comme suit:

Capital investi		Cotisation
fr.	fr.	fr.
0 jusqu'à	100 000.—	50.—
100 001.—	» 300 000.—	100.—
300 001.—	» 600 000.—	150.—
600 001.—	» 1 000 000.—	250.—
1 000 001.—	» 3 000 000.—	450.—
3 000 001.—	» 6 000 000.—	700.—
6 000 001.—	» 10 000 000.—	1000.—
10 000 001.—	» 30 000 000.—	1500.—
30 000 001.—	» 60 000 000.—	2400.—
60 000 001.— et plus		4000.—

<sup>1)</sup> Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

**No. 7: Budget de l'UCS.**

Le budget de l'UCS pour 1946 (p. 502) est approuvé.

**No. 8: Budget de la SA.**

Le budget de la Section des achats pour 1946 (p. 503) est approuvé.

**No. 9: Rapport et compte de l'AC.**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de l'Administration commune pour l'année 1944 (p. 490 et 493), approuvés par la Commission d'administration.

**No. 10: Budget de l'AC.**

L'assemblée générale prend connaissance du budget de l'Administration commune pour 1946 (p. 493), approuvé par la Commission d'administration.

**No. 11: CSE.**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes du Comité suisse de l'Eclairage pour l'année 1944 et du budget pour 1945 (p. 493).

**No. 12: Nominations statutaires.**

Le Comité présentera des propositions à l'assemblée générale.

**No. 13: Choix du lieu de la prochaine assemblée générale.**

Le Comité attend des propositions pour le lieu de la prochaine assemblée générale.

### Rapport et propositions des contrôleurs des comptes de l'UCS à l'assemblée générale 1945

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé ce jour à la vérification des comptes de l'année 1944 de l'UCS, de la section des achats et de l'Administration commune.

Nous avons constaté la concordance parfaite entre les bilans et comptes de profits et pertes qui nous ont été présentés, d'une part, et les pièces comptables, d'autre part. Nous avons également constaté la présence de l'avoir en caisse et les titres, sur la base des certificats de dépôt.

La Société fiduciaire a procédé à un contrôle approfondi des différents comptes; son rapport nous a été soumis.

En conséquence, nous proposons d'approuver les comptes et bilans pour 1944, et d'en donner décharge au comité et à l'administration commune, en remerciant les organes administratifs pour le travail accompli.

Zurich, le 31 juillet 1945.

Les contrôleurs:  
*A. Meyer. L. Mercanton.*

## Nachrichten- und Hochfrequenztechnik — Télécommunications et haute fréquence

### Die Telegraphen- und Telephonabteilung der PTT im Jahre 1944

351.817

Dem Bericht des Bundesrates über seine Geschäftsführung im Jahre 1944, Abschnitt Post- und Eisenbahndepartement, Abteilung Telegraph und Telephon der PTT, entnehmen wir folgendes (eingeklammerte Zahlen beziehen sich auf das Vorjahr).

### I. Organisation

Bei der Generaldirektion wurden die beiden Sektionen «Versuche und Materialprüfung» und «Baumaterialverwaltung» der Telegraphen- und Telephonabteilung in die selbständigen Abteilungen «Versuche und Forschung» (V) und «Baumaterialien und Werkstätteabteilung» (B) umgewandelt und die Telephonsektion in die drei Sektionen «Zentralenbau und Telephonbetrieb», «Teilnehmeranlagen» und «Telephonverkehr und Tarife» aufgeteilt.